



Marché public de prestations intellectuelles n° 19 014 PNCAL

Maîtrise d'œuvre pour la réutilisation de la villa Michel Simon en Maison  
du Parc national des Calanques  
(Commune de La Ciotat)

Livre IV, Titres I, II et III du Code de la Commande Publique, maîtrise d'œuvre privée (MOP)

Procédure Adaptée (MAPA) article R2123-1 du Code de la Commande Publique

**Modifications en date du 18/12/2016 portant sur le DCOE et le CCTP  
Le délai de remise des offres est porté au 31/01/2020 à 12h00**

**NOUVEAU R.C. PORTANT MODIFICATIONS A LA CONSULTATION**

---

PARC NATIONAL DES CALANQUES

141 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE  
Tél. 04 20 10 50 00

Marseille, 18 décembre 2019

Le présent document contient 10 pages

## Table des matières

<b>OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>3</b>
Parties contractantes au sens du présent document.....	3
Documents de référence et abréviations utilisées.....	3
Nature et portée du présent document.....	4
Modifications apportées au document initial CCAP et CCTP.....	4
Objet du marché.....	6
Type de marché et procédure.....	6
Motif du non allotissement .....	6
Nature des prestations.....	6
Durée du marché.....	6
Phasage de la mission de maîtrise d'œuvre.....	6
Désignation du comptable assignataire.....	7
<b>CONDITIONS DE CONSULTATION.....</b>	<b>7</b>
Condition de participation.....	7
Groupement.....	7
Visite des lieux .....	7
Validité de l'offre .....	7
Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation.....	7
Publicité.....	7
Conditions de retrait du DCOE.....	8
Présentation des offres.....	8
Jugement des offres.....	9
Conditions de dépôt des offres.....	9
Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement.....	9
Copie de sauvegarde de l'offre .....	9
Dispositions diverses.....	9
Négociation.....	9
Modification en cours d'exécution.....	10
Avenant .....	10
Variantes & options.....	10
Assurances.....	10
Renseignements complémentaires.....	10

## OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

### *Parties contractantes au sens du présent document.*

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DES CALANQUES, établissement public administratif représenté par François BLAND nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 23 avril 2013.

Le MAÎTRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché, chargée de diriger et de contrôler l'exécution des prestations et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

### *Documents de référence et abréviations utilisées*

La consultation fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- C.C.A.G. PI : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- C.C.P. Code de la Commande Publique, applicable au 01/04/2019.
- Loi MOP.

**Ces documents ne sont pas annexés au présent document.**

### **Terminologie, sigles et abréviations utilisés :**

**DCOE** – Document de Consultation des Opérateurs Économiques

**RC** – Règlement de la Consultation

**CCAP** - Cahier des Clauses Administratives Particulières

**CCTP** – Cahier des Clauses Techniques Particulières

**AE** – Acte d'Engagement

### *Nature et portée du présent document*

Le présent Document de Consultation des Opérateurs Économiques (DCOE) regroupe dans ses différents articles le Règlement de la Consultation (RC), le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et l'Acte d'Engagement (AE).

Lui sont annexés la déclaration sur l'honneur et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

## **Modifications apportées au document initial CCAP et CCTP**

### **PRECISIONS AMENEES SUITE AUX QUESTIONS DES CANDIDATS SUR LA PLACE**

#### **QUESTION 1**

*Concernant la scénographie, avez-vous un programme précis pour les 3 espaces d'interprétations (surfaces, thèmes, cahier des charges)? Le contenu est-il à concevoir? Trame textes et sujets fournie? Mise en forme et/ou rédaction?*

#### **REPONSE 1 portant sur le paragraphe 4 du CCTP**

Le cahier des charges indique ~~3 axes~~ 2 axes pour l'interprétation, à savoir :

- 1/Évocation de l'acteur Michel SIMON
- 2/Présentation du Parc national
- ~~3/Thématique patrimoniale à l'extérieur.~~

En termes de programme, il n'y a à ce stade d'autres éléments que ceux indiqués au CCTP.

La mission comprend donc

- 1- la déclinaison de ces thématiques sur la base d'éléments fournis par la maîtrise d'ouvrage (informations sur l'acteur Michel SIMON, informations sur le Parc national, informations patrimoniales)
- 2- la conception des supports, textes et visuels, qui seront à considérer en fonction des espaces disponibles et de la distribution des pièces.

#### **QUESTION 2**

*Merci de nous préciser vos attentes pour le mémoire qualité contenant une note méthodologique valant 40 points.*

*Merci de nous transmettre un DCOE éditable (word) pour remplir l'AE? Idem pour le tableau de répartition.*

#### **REPONSE 2**

Le DCOE (art. 2.7) prévoit :

-40 pts : compréhension du contexte et méthodologie mise en œuvre.

Il n'y a pas d'autre consigne à apporter, chaque candidat étant librement invité à expliciter ces deux points sur la base de sa compréhension du dossier, au vu des éléments indiqués au CCTP.

### QUESTION 3

1/Comment avez-vous évalué le montant de l'enveloppe prévisionnelle ?

2/Quelle est la part du budget affecté aux travaux de scénographie ?

3/Quelle est la surface prévue pour l'exposition permanente ?

### REPONSE 3

- Nous n'avons pas d'éléments à fournir sur le montant de l'enveloppe prévisionnelle
- Part du budget affecté à la scénographie : non déterminé à ce stade
- Surface prévue pour l'exposition permanente : non déterminé à ce stade

Il n'y a pas de programme à ce stade pour l'interprétation au-delà de ce qui est dit au CCTP (cf. réponse à la Question 1). Il n'y a aucun complément à prévoir au CCTP, les choses seront précisées en collaboration entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage en cours de mission.

### QUESTION 4

La mission scénographie (sur la base d'un programme, catalogue et toute doc. "muséographie" fournie par le PN) consiste-t-elle à analyser les thèmes pressentis, produire un scénario général + des scn. particuliers et d'écrire les textes d'expositions?

### REPONSE 4

Cf réponse à la Question 1 – Il n'est ici question ni de « muséographie » ni de « catalogue »

### QUESTION 5

L'enveloppe financière bénéficie-t-elle d'un sous détail pour les travaux relatifs aux travaux paysagers et la scénographie dont les études de maîtrise d'œuvre associées sont des missions complémentaires.

### REPONSE 5

Il n'y a pas d'enveloppe spécifique réservée à ce stade pour ces prestations. Ces montants devront être précisés en cours de mission.

### QUESTION 6

Compte tenu de la période de fin d'année particulière, les congés, les fêtes de Noël, et l'importance des éléments à produire pour rédiger une offre complète, est-il envisageable d'obtenir un report de délai?

### REPONSE 6

[Le délai de réponse est prolongé au 31/01/2020 12h00](#)

### QUESTION 7

Des dates de visite de site sont-elles déjà prévues?

### REPONSE 7

Les dates seront communiquées dans les meilleurs délais via la plate-forme PLACE.

### QUESTION 8

Peut-on signer à la main le DCOE et l'attestation sur l'honneur du DCOE ? Confirmez-vous que la signature électronique n'est pas nécessaire pour le dépôt sur la plate-forme ?

### REPONSE 8

La réponse a été apportée via la PLACE :

#### Modalités de réponse :

Réponse électronique : il est obligatoire de déposer les offres sur la PLACE.

Signature électronique requise : Non (vous pouvez signer vos documents à la main avant de les déposer).

Chiffrement des plis : Non

### QUESTION 9

Pouvez-vous préciser les missions attendues sur la mission transversale scénographie interprétation s'il vous plaît

(concept musée, rédaction du contenu scientifique, interactions avec le public, design spatial et graphique, etc) ?

**REPONSE 9**

Cf. réponse à la question 1.

**Un acte d'engagement modifiable comprenant le tableau a été déposé sur la PLACE.**

**4. Volet transversal : scénographie et interprétation**

- Évocation de l'acteur Michel SIMON : la villa Michel SIMON a été labellisée en 2012 « Maison des Illustres » par le Ministère de la Culture. L'histoire singulière de la villa conduit à prévoir une évocation de l'acteur sur le site. Sans pour autant imaginer un musée, la future Maison du Parc devra donner une place à cette mémoire de façon discrète mais néanmoins présente ;

- Exposition permanente du Parc national : une présentation du Parc national à destination du grand public est également à prévoir ; la mission comprend donc la conception des supports ainsi que les contenus (textes et visuels) dans un souci d'intégration optimale en lien avec l'organisation des espaces et des circulations intérieures ;

**SUPPRESSION CI-DESSOUS :**

~~- Interprétation : un circuit de découverte à forte valeur patrimoniale, pouvant aboutir à la réalisation d'un parcours d'interprétation, sera à concevoir depuis la villa en lien avec les composantes environnementales du site et avec les propos exposés à l'accueil.~~

**Les dates de visite seront données dès que possible via la PLACE.**

***Objet du marché***

Le marché concerne une mission de Maîtrise d'œuvre relative à la réutilisation de la villa Michel Simon, située sur la commune de La Ciotat, en Maison du Parc National des Calanques, selon le Titre III du Code de la Commande Publique, maîtrise d'œuvre privée, mission de base, à laquelle s'ajoutent deux éléments de mission complémentaire d'assistance, selon l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des missions de MO confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé :

1/scénographie

2/définition et mise en œuvre de projets de paysage,

Code CPV : 7124000-2 : Services d'architecture, ingénierie et de planification

***Type de marché et procédure***

Marché unique de prestations intellectuelles, de maîtrise d'œuvre - articles L2431-1, L2431-2 et L2431-3 - passé selon la procédure dite adaptée - MAPA, conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

***Motif du non allotissement***

La mission de maîtrise d'œuvre n'est pas allotie par principe, sans qu'il soit nécessaire d'apporter de justification articles L. 2113 -1 et L.2113-10 du CCP.

***Nature des prestations***

Les prestations demandées dans le cadre du présent marché comprennent une mission de base à laquelle s'ajoute deux éléments de mission complémentaire, une mission de scénographie et une mission pour la définition et mise en œuvre de projets de paysage.

***Durée du marché***

Le délai d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est dépendant de la réalisation des travaux de réutilisation de la villa Michel Simon en Maison du Parc national des Calanques : conception, autorisations et travaux.

Il court, pour chaque élément de mission précisé dans l'acte d'engagement, à compter de la date de réception des ordres de services de commencement des prestations considérées. Pour information, la lettre de notification **peut valoir** ordre de service.

Ce délai n'inclut pas ceux qui seront nécessaires à la maîtrise d'ouvrage pour la validation des différentes étapes définies dans la mission.

Le délai de validation de chaque phase de la mission par le maître d'ouvrage est de 1 mois (**donné à titre indicatif**).

La maîtrise d'œuvre précisera le délai d'exécution de chaque phase présentée dans la note méthodologique et dans l'acte d'engagement, ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

Le maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des prestations.

La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

A titre indicatif et non contractuel, le marché se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

- Début 2020      Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre
- Été 2020        Dépôt du Permis de Construire
- Début 2021      Démarrage des travaux
- Hiver 2021-22   Livraison

### ***Phasage de la mission de maîtrise d'œuvre***

Les phases études seront réalisées pour élaborer un projet global et la phase travaux est souhaitée être exécutée en une fois.

Cependant, pour des raisons de budget, les phases travaux pourront être fractionnées selon les différents éléments de programme. Cette décomposition sera établie selon un programme de travaux prévisionnel comprenant les priorités, le phasage et les budgets.

### ***Désignation du comptable assignataire***

L'agent comptable pour le Parc national des Calanques est :  
Madame Chantal BOUTEILLE  
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier  
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith  
34470 PEROLS

## **CONDITIONS DE CONSULTATION**

### ***Condition de participation***

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P.

Le présent marché sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire justifiant de compétences :

- en architecture, programmation
- en scénographie/interprétation
- en économie de la construction
- en travaux paysagers : sentiers et abords de la maison
- en BET technique et thermique, etc.

### ***Groupement***

Il est demandé au prestataire de se mettre en capacité de réaliser, avec toutes les compétences requises, les différentes parties de la demande.

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Le mandataire sera l'architecte.

**Composition du groupement** : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

### **Visite des lieux**

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause.

La visite des lieux est obligatoire, une attestation de visite sera remise.

Plusieurs visites regroupées seront organisées, sur le site.

Les candidats se feront connaître

- par courriel à l'adresse : [fabienne.galleras@calanques-parcnational.fr](mailto:fabienne.galleras@calanques-parcnational.fr)
- Tél. 06.38.25.26.04
- Tél. 04.20.10.50.21

### **Validité de l'offre**

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

### **Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation**

#### **Publicité**

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) est publié au BOAMP, sur le profil d'acheteur du Parc national des Calanques, son site Internet <http://www.calanques-parcnational.fr/>, rubrique "Marchés publics" ainsi que sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

#### **Conditions de retrait du DCOE**

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

**Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.**

### **Présentation des offres**

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **1/ Pièces de la candidature :**

##### Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate

##### Capacité économique, technique et financière

- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2  
(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)
- Kbis

**Le présent marché étant exécuté par une équipe pluridisciplinaire, chacune des compétences demandées sera justifiée :**

- garanties minimales du point de vue des capacités professionnelles permettant la réalisation des prestations. La

preuve de la capacité peut être apportée par tout moyen, certificat d'identité professionnelle ou références de prestations, en lien avec le présent marché.

- Références : le prestataire fournira une présentation champs de compétences, moyens humains, une liste des références des prestations similaires de moins de trois ans. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

**2 / Projet de marché comprenant :**

- Le DCOE comprenant le RC, le CCAP, l'AE
- Le CCTP
- A l'appui de son offre, le candidat devra remettre un mémoire technique comprenant les documents justificatifs suivants :
- Les *curriculum vitae* des personnes qui participeront aux prestations
- Les moyens matériels affectés spécifiquement à ce marché
- Une décomposition de la rémunération forfaitaire selon les phases de missions
- Une répartition de la rémunération forfaitaire entre les membres du groupement.

**Le mémoire qualité spécifique à ce marché fera apparaître très clairement la présentation de l'équipe, l'organisation humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre, les compétences, les matériels, la méthodologie, la démarche environnementale, les délais de chaque phase de mission et le calendrier général de l'opération.**

- R.I.B.

**En cas de sous-traitance,**

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement, le montant que le candidat entend sous-traiter : DC4
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.

**En cas de co-traitance,**

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations sociales et fiscales de moins de six mois.

*Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.*

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

**EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.**

**Jugement des offres**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, selon les critères, sous-critères et leur pondération respective ci-dessous :

- . 60 % pour la valeur technique :
  - 30 pts expérience du candidat en lien avec le marché : patrimoine, restauration, scénographe, interprétation, paysage,
  - 30 pts moyens humains : CV, qualifications,
  - 40 pts compréhension du contexte et méthodologie mise en œuvre.
- . 40 % pour le prix.



### Conditions de dépôt des offres

**Date et heure limites de réception des offres : ~~16/01/2020 à 12:00 h~~ REPORTEES AU 31/01/2020 à 12h00**

### Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

### Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPERATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le ~~16/01/2020 à 12:00 h~~ **31/01/2020 à 12h00** Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. Elle sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

A adresser à :

Parc national de Port-Cros pour le compte du Parc national des Calanques,  
Danielle Forestier, chargée des marchés publics  
BP 70220  
83406 Hyères Cedex

### Dispositions diverses

#### Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec le ou les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres initiales, la négociation n'est pas nécessaire.

L'invitation à négocier se fera par courriel, indiquant la date maximum à laquelle les candidats transmettront leur nouvelle proposition écrite. La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

#### Modification en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, de compléments au marché initial, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications ou options envisageables :

- prestations supplémentaires, travaux complémentaires,
- tous travaux/toutes fournitures non prévus
- variation de prix
- modification des délais, report de la date de commencement des prestations
- sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues, etc...

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

#### Réalisation de prestations similaires :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application de l'Article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

#### Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumis à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

### Variantes & options

La présentation de variante n'est pas autorisée. Il n'y a pas d'option prévue.

### Assurances

Le maître d'œuvre est tenu de s'assurer, pour garantir ses responsabilités décennale, civile et professionnelle.

Chaque police sera souscrite auprès de compagnie(s) notoirement solvable(s) dûment agréée(s) par la Direction des Assurances et comportera des garanties en rapport avec l'importance de l'opération.

Le maître d'œuvre devra, s'il y a lieu, souscrire une police complémentaire si celle existant n'est pas considérée comme suffisante par le maître d'ouvrage pour assurer la couverture des risques liés à cette opération.

L'attestation d'assurance professionnelle du maître d'œuvre (contractant unique ou chaque contractant) est jointe au présent contrat. Le cas échéant, une attestation d'assurance professionnelle est fournie chaque année, jusqu'à celle au cours de laquelle la mission est achevée.

### ***Renseignements complémentaires***

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.